



## ASSEMBLEE GENERALE DU 20 AVRIL 2006

Les points principaux de l'assemblée générale ont été les suivants :

L'Assemblée Générale des actionnaires de Hi-Media a approuvé les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 (1<sup>ère</sup> à 5<sup>ème</sup> résolutions)

Monsieur Erik-Marie Bion a été nommé au poste d'administrateur (6<sup>ème</sup> résolution).

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire, KPMG, et du commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Bertrand Desbarrières ont été renouvelés pour une durée de 6 exercices (7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> résolutions).

Le mandat d'administrateur de Monsieur David Bernard a été renouvelé (9<sup>ème</sup> résolution).

Les délégations de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social dans la limite d'un montant nominal global de 700.000, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription ont été approuvées par l'assemblée générale.(10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> résolutions).

De même, l'assemblée générale a approuvé la délégation de compétence à donner au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (12<sup>ème</sup> résolution).

La délégation de pouvoirs à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10%, en vue de rémunérer des apports en nature, a été approuvée par l'assemblée générale (13<sup>ème</sup> résolution).

L'autorisation à donner au conseil d'administration de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés en application des articles L 443-5 et suivants du Code du travail a été rejetée par l'Assemblée des actionnaires ; cette résolution n'était pas agréée par le conseil d'administration (14<sup>ème</sup> résolution).

Paris, le 20 avril 2006